ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets 5:

C07C 43/11, 43/178, 43/23 C07D 317/22, A61K 7/48

(11) Numéro de publication internationale:

WO 92/08685

A1

(43) Date de publication internationale:

29 mai 1992 (29.05.92)

(21) Numéro de la demande internationale:

PCT/FR91/00889

(22) Date de dépôt international: 13 novembre 1991 (13.11.91)

(30) Données relatives à la priorité:

90/14149 91/10128 14 novembre 1990 (14.11.90)

8 août 1991 (08.08.91)

FR

(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): L'OREAL [FR/FR]; 14, rue Royale, F-75008 Paris (FR).

(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (US seulement): ZYSMAN, Alexandre [FR/FR]; 6, rue George-Eastman, F-75013 Paris (FR). SEBAG, Henri [FR/FR]; 22, rue Erlanger, F-75016 Paris (FR). RIBIER, Alain [FR/FR]; 2, boulevard Jourdan, F-75014 Paris (FR). VANLERBERGHE, Guy [FR/FR]; 40, rue du Général-de-Gaulle, Montjay-la-Tour, F-77410 Villevaude (FR). MAHIEU, Claude [FR/FR]; 90, avenue de Villiers, F-75017 Paris (FR). BER-THELOT, Claude [FR/FR]; 155, allée du Colonel Fabien, F-93320 Les Pavillons-sous-Bois (FR).

(74) Mandataire: MICHARDIERE, Bernard; Cabinet Peuscet, 68, rue d'Hauteville, F-75010 Paris (FR).

(81) Etats désignés: AT (brevet européen), BE (brevet européen), CA, CH (brevet européen), DE (brevet européen), DK (brevet européen), ES (brevet européen), FR (brevet européen), GB (brevet européen), GR (brevet européen), IT (brevet européen), JP, LU (brevet européen), NL (brevet européen), SE (brevet européen), US.

Publiée

Avec rapport de recherche internationale. Avec une requête en rectification selon la règle 91.1)f).

(54) Title: AMPHIPHILIC NON-IONIC, GLYCEROL-DERIVED COMPOUNDS, A METHOD FOR PREPARING SAME, CORRESPONDING INTERMEDIATE COMPOUNDS AND COMPOSITIONS CONTAINING SAID **COMPOUNDS**

(54) Titre: COMPOSES AMPHIPHILES NON-IONIQUES DERIVES DU GLYCEROL, LEUR PROCEDE DE PREPARA-TION, COMPOSES INTERMEDIAIRES CORRESPONDANTS ET COMPOSITIONS CONTENANT LESDITS **COMPOSES**

(57) Abstract

Non-ionic amphiphilic, glycerol-derived compounds having formula (I), where R is a radical selected from the group consisting of C₄₋₂₈ branched or linear alkenyl or alkyl radicals or mixtures thereof, or is a -CH₂A grouping in which A is -OR', -SR, (II) where R' is a saturated or unsaturated hydrocarbonated radical and n represents an average statistical value n greater than 1 and equal to or less than 6; and, when R' is a -CH₂A radical, n is also 2. These compounds are surface-active agents and some may form vesicles.

(57) Abrégé

Composés amphiphiles non-ioniques dérivés du glycérol ayant pour formule (I), formule dans laquelle R représente un radical pris dans le groupe formé par les radicaux alkyle ou alcényle, linéaires ou ramifiés en C₄-C₂₈ ou leurs mélanges, ou représente un groupement -CH2A dans lequel A représente -OR', -SR', (II), R' représentant un radical hydrocarboné saturé ou insaturé et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 6 et, lorsque R' est un radical -CH₂A, n est également une valeur égale à 2. Ces composés sont des agents tensioactifs et certains d'entre eux sont susceptibles de former des vésicules.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	ES	Espagne	MG	Madagascar
AU	Australie	FI	Finlande	ML	Mali
BB	Barbade	FR	France	MN	Mongolie
BE	Belgique	GA	Gabon	MR	Mauritanic
BF	Burkina Faso	GB	Royaume-Uni	MW	Malawi
BG	Bulgaric	GN	Guinée	NL	Pays-Bas
BJ	Bénin	GR	Grèce :	NO:	Norvège
BR	Brésil	HU	Hongrie	PL	Pologne
CA	Canada	IT	Italie	RO	Roumanie
· CF	République Centraficaine	JP.	Japon	SD	Soudan
CG	Congo	KP	République populaire démocratique	SE	Suède
CH	Suisse		de Corée	SN	Sénégal
CI	Côte d'Ivoire	KR	République de Corée	su+	Union soviétique
CM	Cameroun	LI	Liechtenstein	TD	Tchad
CS	Tchécoslovaquie	LK	Sri Lanka	TG	Togo
DE	Allemagne	LU	Luxembourg	US	Etats-Unis d'Amérique
DK	Danemark	MC	Моласо		•

+ Toute désignation de "SU" produit ses effets dans la Fédération de Russie. On ignore encore si une telle désignation produit ses effets dans les autres Etats de l'ancienne Union soviétique .



10

15

25

COMPOSES AMPHIPHILES NON-IONIQUES DERIVES DU GLYCEROL, LEUR PROCEDE DE PREPARATION, COMPOSES INTERMEDIAIRES CORRESPONDANTS ET COMPOSITIONS CONTENANT LESDITS COMPOSES.

L'invention concerne des composés amphiphiles non-ioniques dérivés du glycérol comportant plusieurs chaînes lipophiles, leur procédé de préparation, des composés intermédiaires de la préparation desdits composés amphiphiles obtenus dans ledit procédé de préparation et des compositions contenant lesdits composés.

On connaît déjà, par les brevets français 1 477 048 et 1 484 723, des composés amphiphiles non-ioniques du glycérol ne comportant qu'une chaîne lipophile fixée sur une chaîne hydrophile et qui ont pour formules :

(A)
$$R_{10} - \left\{ c_{2}H_{3} \circ (cH_{2}OH) \right\}_{n} H$$

dans laquelle R₁ est un radical alkyle et n est un nombre inférieur à 10, et

(B)
$$R_2 - 0 \left\{ c_2 H_3 0 \left(cH_2 0 cH_2 - cH0H - cH_2 0 H \right) \right\}_n H$$

où R2 est un radical alkyle et n est un nombre inférieur ou égal à 5.

On connait également par le brevet français 2 482 128 des composés amphiphiles non-ioniques dérivés du glycérol comportant deux chaînes lipophiles, qui ont pour formule :

(C)
$$R_{4}-CH-O + C_{2}H_{3}O(CH_{2}OH) + H$$
Relivent être des radicaux alkula et \overline{z} est un

où R₃ et R₄ peuvent être des radicaux alkyle et \bar{n} est une valeur statistique moyenne comprise entre 2 et 20.

Ces composés connus peuvent être utilisés comme agents tensioactifs, comme agents émulsifiants ou, dans le cas des composés de formules (A) et (C), pour la fabrication de vésicules non-ioniques.

10

30

On connait, par l'article MURAMATSU et SCHMID (Chem. Phys. Lipids 1972,9(2), p.123-132), le composé de formule (E) comportant une seule chaîne lipophile :

CH2-CH-CH2-O-CH2CH-OH (E)

formule dans laquelle R_3 est un radical hydrocarboné en C_{14} ou C_{15} .

La présente invention concerne des composés amphiphiles nonioniques dérivés du glycérol, caractérisés par le fait qu'ils ont la formule (I):

formule dans laquelle R représente un radical pris dans le groupe 15 formé par les radicaux alkyle ou alcényle, linéaires ou ramifiés en C4-C28 et leurs mélanges, ou représente un groupement-CH2A dans lequel A représente -OR',-SR' ou -O-C-R', R' représentant un radical hydrocarboné saturé ou insaturé, et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 6 et, lorsque 20 R est -CH2A, n est également une valeur égale à 2. Le radical hydrocarboné R' est de préférence un radical alkyle linéaire en C8 -C22, un radical alkyle ramifié en C8 - C36, un radical alcényle en C₁₈ ou un radical alkylaryle à chaîne alkyle linéaire ou ramifié en C8 - C16; dans le radical alkylaryle, le groupe aryle est, de 25 préférence, un groupe phényle ; le radical alcényle est, avantageusement un radical octadécène-9 yle ou octadécanediène-9,12 yle. Lorsque R est -CH₂A, A est de préférence OR'.

Des composés de formule (I) préférés sont ceux où R représente un radical alkyle linéaire en C₁₄ - C₁₈ ou un groupement -CH₂A dans lequel A est OR', R' représentant un radical linéaire en C₁₀ - C₁₈, et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 3, et, lorsque R représente -CH₂A, est également une valeur égale à 2.

. 5

20

25

La présente invention a également pour objet la préparation des composés de formule (I) par un procédé en deux stades avec formation de produit(s) intermédiaire(s), caractérisé par le fait que :

- dans un premier stade, on fait réagir, en présence d'un catalyseur basique, de l'isopropylidèneglycérol de formule (IV) avec un époxyde de formule (III) dans lequel R a la même signification que dans la formule (I), pour obtenir un (des) produit(s) intermédiaire(s) de formule (II) selon le schéma de réaction suivant :

R et n ayant la même signification que dans la formule (I) et

- dans un second stade, on hydrolyse le(les) produit(s) intermédiaire(s) de formule (II) obtenu(s) et l'on sépare le(les) composé(s) de formule (I) du mélange réactionnel.

Au premier stade du procédé de préparation, le catalyseur basique utilisé est, de préférence, choisi dans le groupe formé par les métaux alcalins, les hydroxydes alcalins, les alcoolates alcalins, les amines, les fluorures de métaux alcalins tels que KF, RbF, CsF, ces fluorures étant de préférence absorbés sur alumine. On utilise, de préférence, un alcoolate alcalin, en particulier le tert-butylate de potassium. La quantité de catalyseur basique utilisée est, avantageusement, comprise entre 0,5 et 100 %, de préférence entre 4 et 40 %, en moles par rapport à l'isopropylidèneglycérol de formule (IV).

Au premier stade, on opère, de préférence, de la manière 35 décrite ci-après. On mélange d'abord au moins une partie de WO 92/08685 PCT/FR91/00889

l'isopropylidèneglycérol de formule (IV) et le catalyseur basique sous atmosphère inerte, par exemple sous atmosphère d'azote, et on chauffe à une température comprise entre 50 et 190°C, de préférence voisine de 150°C. Le mélange est, de préférence, effectué en l'absence de solvant, mais des solvants comme le diméthylformamide ou la méthylpyrrolidone peuvent être utilisés.

Dans le mélange obtenu, on ajoute l'époxyde de formule (III), éventuellement dissous dans le reste d'isopropylidèneglycérol de formule (IV). Cette addition peut s'effectuer soit d'un coup, soit progressivement, généralement sur une période comprise entre 30 minutes et 2 heures.

10

15

25

30

Au second stade, le (les) produit(s) intermédiaire(s) obtenu(s) de formule (II) est (sont) ensuite hydrolysé(s). Cette hydrolyse est, de préférence, effectuée en présence d'un catalyseur acide. Celui-ci peut être un acide minéral comme les acides chlorhydrique, fluorhydrique, sulfurique ou phosphorique ou un acide organique comme l'acide acétique ou oxalique. La réaction d'hydrolyse est, de préférence, effectuée à une température comprise entre 25°C et 100°C.

Un solvant peut être utilisé pour effectuer la réaction d'hydrolyse. Ce solvant est, par exemple, le méthanol, l'éthanol, l'isopropanol, l'heptane, l'hexane, l'acétone, des éthers tels que l'éther éthylique ou isopropylique ou les mono- ou diéthers de glycol tels que le diglyme.

Après la réaction d'hydrolyse, le mélange est filtré, puis le filtrat est chauffé sous pression réduite pour éliminer les produits volatils et recueillir le(les) composé(s) de formule (I).

La présente invention a également pour objet, à titre de produit industriel nouveau, les composés non-ioniques intermédiaires de formule (II) obtenus au premier stade du procédé de préparation des composés de formule (I).

Les composés de formule I selon l'invention peuvent être utilisés pour la préparation de compositions cosmétiques ou pharmaceutiques, en particulier dermopharmaceutiques.

WO 92/08685 5 PCT/FR91/00889

Tous les composés de formule I sont des tensioactifs. Ils peuvent donc être utilisés comme tels dans les compositions. Ils peuvent, par conséquent, être utilisés comme agents dispersants, agents émulsionnants ou agents de lavage.

La présente invention a donc pour objet une composition cosmétique ou pharmaceutique contenant au moins un composé de formule I utilisé comme tensioactif. On peut utiliser comme agent tensioactif un ou plusieurs composés de formule I ou on peut les utiliser en association avec des agents tensioactifs classiques.

5

10

15

20

25

35

De façon connue, les compositions cosmétiques ou pharmaceutiques peuvent être des compositions huileuses sous forme liquide, de gel ou de solides d'aspect cireux. Dans ces compositions, les composés de formule I sont avantageusement utilisés comme dispersants.

Ces compositions peuvent également être des émulsions de type eau-dans-l'huile ou huile-dans-l'eau dans lesquelles les composés de formule I peuvent être utilisés comme agent émulsionnant. On peut associer un ou plusieurs composés de formule I à d'autres agents émulsionnants classiques tels que des acides gras ou des alcools gras polyoxyéthylénés, des alkyléthers de polyglycérol, des esters d'acide gras et de sorbitan polyoxyéthylénés ou non, des esters d'acide gras et de sorbitol polyoxyéthylénés ou non, l'huile de ricin polyoxyéthylénée, des sels d'acides gras et d'amines ou de métaux polyvalents, des alkylsulfates polyoxyéthylénés ou non et des alkylphosphates polyoxyéthylénés ou non.

De façon connue, la phase grasse des émulsions utilisées en cosmétique ou en pharmacie contient essentiellement des huiles ou des cires. Parmi les huiles on peut citer, de façon non limitative, les huiles minérales telles que la vaseline, les huiles animales telles que les huiles de baleine, de phoque, de foie de flétan, de foie de morue, de thon, de vison, les huiles végétales telles que les huiles d'amande, d'arachide, de germe de blé, de maïs, d'olive, de jojoba, de sésame et de tournesol et les huiles de silicone. Parmi les cires on peut citer de façon non limitative la cire de sipol, la lanoline, la lanoline hydrogénée, la lanoline acétylée, la cire d'abeille, la cire de

WO 92/08685 6 PCT/FR91/00889

candellila, la cire microcristalline, la paraffine, la cire de carnauba, le spermaceti, le beurre de cacao, le beurre de karité, les cires de silicone et les huiles hydrogénées concrètes à 25°C. Les huiles et les cires peuvent également être choisies parmi les esters d'acides gras en C₁₂ à C₂₂, saturés ou insaturés et d'alcools ou polyols inférieurs comme l'isopropanol, le glycol ou le glycérol, ou d'alcools gras en C₈-C₂₂, linéaires ou ramifiés, saturés ou insaturés, ou encore d'alcane diols - 1,2 en C₁₀ - C₂₂.

Les compositions dans lesquelles les composés de formule I sont utilisés comme tensioactifs contiennent de préférence de 0,5 à 50 % et plus généralement de 0,5 à 25 % en poids de composé de formule I par rapport au poids total de la composition.

10

15

20

25

30

Dans les compositions selon l'invention, les produits ou mélanges de composés (I) peuvent être associés à d'autres agents de surface ioniques ou non-ioniques, à des polymères naturels ou synthétiques, ioniques ou non-ioniques, à des huiles ou des cires, à des protéines plus ou moins hydrolysées, à des épaississants, à des nacrants, à des émollients, à des hydratants, à des colorants, à des agents réducteurs ou oxydants, à des conservateurs, à des parfums, à des filtres anti-UV, à des solvants, à des propulseurs ou à des produits actifs pharmaceutiques ou parapharmaceutiques.

Certains composés de formule (I), en particulier ceux où R représente un radical alkyle linéaire en C₁₄ - C₁₈ ou représente -CH₂A, A étant -OR' et R' représentant un radical alkyle linéaire en C₁₀ - C₁₈, et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 3, et, lorsque R représente -CH₂A, est également égal à 2, sont des lipides amphiphiles nonioniques capables de former des vésicules à structure lamellaire.

De façon connue, ces vésicules sont caractérisées par une structure en feuillets constitués de couches de phase lipidique encapsulant une phase aqueuse.

Ces vésicules sont, de façon connue, préparées sous forme de dispersion dans une phase aqueuse. On trouvera une liste non limitative de divers modes de préparation dans "Les liposomes en

20

25

biologie celullaire et pharmacologie" Editions INSERM/John Libbey Eurotext, 1987, pages 6 à 18.

Les vésicules obtenues sont donc constituées d'une phase lipidique constituée d'un ou plusieurs feuillets encapsulant une phase E et elles sont dispersées dans une phase aqueuse de dispersion D.

Les vésicules formées avec les composés de formule (I) pour lesquels R représente un radical alkyle linéaire en C₁₄ - C₁₈ ou représente -CH2A, A étant -OR' et R' représentant un radical alkyle linéaire en C₁₀ - C₁₈, et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 3, et, lorsque R représente -CH₂A, est également égal à 2, possèdent dans l'ensemble un bon taux de gonflement, une faible perméabilité et une bonne stabilité. De façon surprenante, les composés préférés de formule (I) pour lesquels R représente un groupe alkyle linéaire en C₁₄ ou un groupe -CH₂A, A étant -OR' et R' représentant un groupe alkyle linéaire en C₁₆ permettent d'obtenir, en présence d'un véhicule cosmétique, des dispersions de vésicules ayant une viscosité plus élevée que celle obtenue en utilisant les composés de formule (A) définis ci-dessus comportant une seule chaîne lipophile. En effet, il est connu que les actifs cosmétiques couramment introduits dans les phases vésiculaires ont un effet fluidifiant et engendrent une chute de viscosité des compositions.

L'utilisation de ces dispersions de vésicules obtenues avec les composés de formule (I) préférés permet donc de préparer des crèmes épaisses, riches en principes actifs, en limitant l'effet fluidifiant des actifs cosmétiques.

La présente invention a donc également pour objet une composition cosmétique ou pharmaceutique contenant, dispersées dans une phase aqueuse D, des vésicules délimitées par un ou plusieurs feuillets formés d'une phase lipidique contenant au moins un composé de formule (I) dans laquelle R représente un radical alkyle linéaire en C₁₄ - C₁₈, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁₄, ou représente -CH₂A, A étant OR' et R' représentant un

10

15

radical alkyle linéaire en C₁₀ - C₁₈, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁₆, et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 3, et, lorsque R est -CH₂A est également égal à 2.

De façon connue, on peut associer dans la phase lipidique, aux lipides amphiphiles non-ioniques de formule (I), d'autres lipides amphiphiles ioniques et/ou lipides amphiphiles non-ioniques.

Les lipides amphiphiles ioniques, qui peuvent être mélangés dans la phase lipidique aux lipides amphiphiles de formule (I) sont, de préférence, choisis dans le groupe formé par les phospholipides naturels, modifiés par voie chimique ou enzymatique, ou de synthèse, les composés anioniques et les gangliosides.

Parmi les phospholipides naturels, on peut citer la lécithine d'oeuf ou de soja, et la sphingomyéline; parmi les phospholipides de synthèse, on peut citer la dipalmitoyl-phosphatidylcholine et parmi les phospholipides modifiés, on peut citer la lécithine hydrogénée.

Parmi les composés anioniques, on peut citer ceux qui sont représentés par la formule :

20

25

30

formule dans laquelle:

R₁ représente un radical alkyle ou alcényle en C₇ - C₂₁ ;

R₂ représente un radical hydrocarboné, saturé ou insaturé, en C₇ - C₃₁; et

M représente H, Na, K, NH4 ou un ion ammonium substitué dérivé d'une amine.

Les lipides amphiphiles non-ioniques, qui peuvent être mélangés dans la phase lipidique aux lipides amphiphiles sont, de préférence, choisis dans le groupe formé par :

(1) les dérivés de polyglycérol, linéaires ou ramifiés, de formule:

$$R_3O = C_3H_5 \text{ (OH)}O = H$$

dans laquelle:

10

15

20

-C₃H₅(OH)O- est représenté par les structures suivantes prises en mélange ou séparément :

R₃ représente:

- (a) une chaîne aliphatique, linéaire ou ramifiée, saturée ou insaturée, contenant de 12 à 30 atomes de carbone ; ou les radicaux hydrocarbonés des alcools de lanoline ;
- (b) un reste R'3CO, où R'3 est un radical aliphatique, linéaire ou ramifié, en C₁₁ - C₁₇;
 - (c) un reste

$$R_4 \left[-\infty_2 H_3(R_5) \right]$$

où

. R4 peut prendre la signification (a) ou (b) donnée pour R3;

. -OC₂H₃(R₅)- est représenté par les structures suivantes, prises en mélange ou séparément : -OCH-CH2- et -O-CH2-CH-

où R5 prend la signification (a) donnée pour R3;

- (2) les éthers de polyglycérol, linéaires ou ramifiés, comportant deux chaînes grasses;
- (3) les alcools gras polyoxyéthylénés et les stérols et 25 phytostérols polyoxyéthylénés;
 - (4) les éthers de polyols ;
 - (5) les esters de polyols, oxyéthylénés ou non;
 - (6) les glycolipides d'origine naturelle ou synthétique;
 - (7) les hydroxyamides représentés par la formule :

dans laquelle:

30

- R6 désigne un radical alkyle ou alcényle en C7 - C21;

10

15

20

25

30

- R7 désigne un radical hydrocarboné, saturé ou insaturé, en C7 C31;
- COA désigne un groupement choisi parmi les deux groupements suivants :

. un reste CON-B

οù

B est un radical dérivé d'amines primaires ou secondaires, mono- ou polyhydroxylées ; et

R8 désigne un atome d'hydrogène ou un radical méthyle, éthyle ou hydroxyéthyle; et

. un reste -COOZ, où Z représente le reste d'un polyol en C3 - C7.

Dans les dérivés de polyglycérol, le radical R3 aliphatique linéaire saturé est, de préférence, un radical lauryle, myristyle, cétyle, stéaryle, arachidyle, béhényle, lignocéryle ou un mélange de ces radicaux ; et le radical R3 aliphatique non saturé est avantageusement un radical palmitoléyle, oléyle, linoléyle, arachidonyle.

Les composés définis au point (3) ci-dessus sont avantageusement des alcools en C₁₂ - C₂₂ portant 2 à 20 unités oxyde d'éthylène (O.E.). Le stérol est, avantageusement le cholestérol ; il peut être substitué par 2 à 20 unitées d'O.E. De même, le phytostérol peut être substitué par 2 à 20 moles d'O.E.

Les éthers de polyols définis au point (4) ci-dessus sont, de préférence, des alkyl éthers de polyol en C₂ - C₇.

Les esters de polyols définis au point (5) ci-dessus sont avantageusement des esters de sorbitol.

Les glycolipides utilisables comme lipides amphiphiles nonioniques sont avantageusement les cérébrosides.

On peut avantageusement incorporer, de façon connue, dans la phase lipidique au moins un additif, qui permet de diminuer la perméabilité des vésicules, et/ou au moins un lipide chargé destiné à

15

20

25

30

35

améliorer la stabilité des vésicules, en prévenant leur floculation et leur fusion, et à permettre l'augmentation du taux d'encapsulation.

On peut notamment citer parmi ces additifs ou lipides chargés utilisables :

- les stérols et leurs dérivés, par exemple oxyéthylénés, plus particulièrement le cholestérol, le sulfate de cholestérol acide et ses sels alcalins et le phosphate de cholestérol acide et ses sels alcalins ;
 - les alcools et diols à longue chaîne;
- les amines à longue chaîne et leurs dérivés ammonium quaternaire;
 - les dihydroxyalkylamines;
 - les amines grasses polyoxyéthylénées ;
 - les esters d'aminoalcools à longue chaîne et leurs sels et dérivés ammonium quaternaire ;
 - les esters phosphoriques d'alcools gras, par exemple le dicétylphosphate et le dimyristylphosphate sous forme acides ou de sels alcalins;

Les compositions obtenues avec les composés selon l'invention peuvent contenir, de façon connue, un ou plusieurs composé(s) actif(s) ayant une activité cosmétique et/ou dermopharmaceutique, qui, selon leurs caractéristiques de solubilité, peuvent avoir différentes localisations. Par exemple, dans le cas des dispersions de vésicules contenant une phase aqueuse encapsulée, si les actifs sont liposolubles, on les introduit dans la phase lipidique constituant le(s) feuillet(s) des vésicules; si les actifs sont hydrosolubles, on les introduit dans la phase aqueuse encapsulée des vésicules; si les actifs sont amphiphiles, ils se répartissent entre la phase lipidique et la phase aqueuse encapsulée avec un coefficient de partage, qui varie selon la nature de l'actif amphiphile et les compositions respectives de la phase lipidique et de la phase aqueuse encapsulée. De façon générale, les actifs sont mis en place dans la phase lipidique des feuillets et/ou dans la phase encapsulée par les feuillets.

Dans le cas des émulsions de type huile-dans-l'eau ou eau-dansl'huile contenant un composé de formule I comme agent émulsionnant, les composés liposolubles sont introduits dans la phase WO 92/08685 PCT/FR91/00889

huileuse et les composés hydrosolubles dans la phase aqueuse. De même, les actifs amphiphiles se répartissent entre la phase aqueuse et la phase huileuse.

Des actifs hydrosolubles sont, par exemple, la glycérine, le sorbitol, l'érythrulose et les antibiotiques; des actifs liposolubles sont, par exemple, l'acide rétinoïque, les lipoprotides et les stéroïdes.

Les actifs introduits peuvent avoir des activités cosmétiques et/ou dermopharmaceutiques (ou "fonctions") très variables qui sont données dans le tableau ci-après.

10

TABLEAU

FONCTION	ACTIFS UTILISABLES		
Anti-oxydant ou	Les extraits des plantes suivantes :		
anti-radicaux libres.	- Aubépine.		
	- Ginkgo biloba.		
	- Thé vert.		
	- Vigne.		
	- Romarin		
	Les enzymes :		
	- Commercialisées sous la dénomination SB 12 par SEDERMA et constituées par un mélange de lactoferrine et de lactoperoxydase,		
	de glucose oxydase et de thiocyanate de potassium.		
	- Superoxyde dismutase.		
	- Glutathion peroxydase.		
	La superphycodismutase extraite d'algues.		
	Les coenzymes Q, en particulier la coenzyme Q10. Les séquestrants, en particulier des dérivés d'acides		
	polyphosphoniques.		
	Les tanins.		
	Le sélénium et ses dérivés, en particulier la séléniométhionine.		
	Les peptides, par exemple un mélange d'extraits de rate et de thymus,		
	Thiolim et sérum albumine bovine non stabilisée.		
	Les protéines, par exemple l'hémocyanine qui est une protéine cuivrée extraite de l'escargot marin et l'apohemocyanine qui est		
	une protéine analogue sans cuivre.		
	Les flavonoïdes, notamment la catéchine, les proanthocyanidines,		
	les flavanols, les flavones, les isoflavones, les flavanénols,		
	les flavanones, les flavanes et les chalcones.		
	Les caroténoïdes, notamment le ß-carotène et le rocou.		
	L'acide sorbohydroxyamique.		
	Les tocophérols, notamment l'alpha-tocophérol et l'acétate		
	d'alpha-tocophérol.		
	Le palmitate d'ascorbyle.		
	Le gallate de propyle.		
	L'acide caféique et ses dérivés.		
	L'acide ascorbique.		
	L'acide homogentisique.		
	L'acide érythorbique.		
	L'acide nordihydroguaïacétique.		
	Le laurylméthionate de lysine.		
	Le butylhydroxyanisole.		
	Le butylhydroxytoluène.		
	Les substances "SOD like".		

TABLEAU (suite 1)

FONCTION ACTIFS UTILISABLES	
	Herris Offelsables
Hydratant ou humectant	Une reconstitution de sueur ("Normal moisturizing factors"-NMF). Le pyroglutamate de sodium. L'acide hyaluronique.
	Les dérivés de chitosane (carboxyméthylchitine).
	Le ß-glycérophosphate.
	Le lactamide.
	L'acétamide.
	Le lactate d'éthyle, de sodium et de triéthanolamine. Le pyrrolidone carboxylate de métaux en particulier de Mg, Zn, Fe ou Ca.
	La thiamorpholinone.
	L'acide orotique.
	Les acides carboxyliques alpha-hydroxylés en C ₃ à C ₂₀ ,
	notamment l'acide alpha-hydroxy propionique.
	Les polyols, notamment l'inositol, le glycérol, la diglycérine, le sorbitol.
	Les polyolosides, notamment alginate et guar.
	Les protéines, notamment le collagène soluble et la gélatine. Les lipoprotides choisis parmi les dérivés mono ou polyacylés d'acides aminés ou de polypeptides dans lesquels le reste acide RCO comporte une chaîne hydrocarbonée en C ₁₃ -C ₁₉ ,
	notamment l'acide palmitoylcaséïnique, l'acide palmitoyl collagénique, le dérivé dipalmitoyl-O-N de l'hydroxyproline, le stéaroyl glutamate de sodium, le stéaroyl tripeptide de collagène, l'oléyltétra et pentapeptide de collagène, le linoléate d'hydroxyproline.
	L'urée et ses dérivés, notamment la méthylurée.
	L'extrait de tissu cutané, notamment celui commercialisé sous la dénomination "OSMODYN" par les Laboratoires Serobiologiques de Nancy (LSN) et contenant des peptides, des acides aminés, des saccharides et 17% de mannitol.
	Plus particulièrement une association de glycérol, d'urée et d'acide palmitoylcaséïnique.
Mélanorégulateur :	Les huiles de bergamote et de citrus.
1) accélérateur de bronzage	L'alpha-MSH et ses homologues synthétiques. La caféine.
227	Les dérivés de tyrosine, notamment le tyrosinate de glucose et la N-malyltyrosine.

TABLEAU (suite 2)

FONCTION	ACTIFS UTILISABLES	
2) Dépigmentant	L'acide ascorbique ou vitamine C et ses dérivés, notamment l'ascorbyle phosphate de Mg. Les hydroxyacides, notamment l'acide glycolique. L'acide kojique. L'arbutine et ses dérivés. L'hémocyanine (protéine cuivrée de l'escargot marin) et l'apohémocyanine (protéine analogue à la précédente sans cuivre). L'hydroquinone et ses dérivés, notamment le monoalkyl éther et le benzyléther.	
Coloration de la peau (brunissage artificiel)	L'ortho diacétylbenzène. Les indoles. La dihydroxyacétone. L'érythrulose. Le glycéraldéhyde. Les gamma-dialdéhydes, notamment l'aldéhyde tartrique.	
Liporégulateurs (amincissant et anti- acné, anti-séborrhée)	Les complexes de vitamines et d'oligo-éléments, notamment le complexe vitamine B ₆ /zinc. L'orizanol. L'acide azélaïque. Les xanthines et alkylxanthines, notamment l'extrait de cola, la caféine et la théophylline. L'adénosine monophosphate cyclique et non cyclique. L'adénosine triphosphate. L'extrait de lierre. L'extrait de marron d'Inde. Les extraits d'algues, notamment l'extrait d'algues rouges (fucus serratus) et le cytofiltrat. L'extrait de ginseng. L'extrait de Centella Asiatica (asiaticoside) contenant de la génine et de l'acide asiatique. La thioxolone (HBT). La S-carboxyméthylcystéine. La S-benzylcystéamine.	

TABLEAU (suite 3)

	ACTIFS UTILISABLES
	0 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Antivieillissement et	Les insaponifiables par exemple de soja et d'avocats.
anti-rides	Les acides gras insaturés, notamment l'acide linoléique et
	l'acide linolénique.
	Les hydroxyacides, notamment l'acide glycolique.
	Les facteurs de croissance.
	Les complexes oligoéléments - vitamines, notamment B ₆ -Zn.
	L'acide n-octanoyle-5 salicylique.
	L'adénosine.
	Le rétinol et ses dérivés, notamment l'acétate de rétinol et le palmitate de rétinol.
	Les rétinoïdes, notamment les acides rétinoïques cis ou trans et
	ceux décrits dans les brevets FR-A-2 570 377; EP-A-199636; et EP-A- 325540 et la demande de brevet européen 90-402072.
	L'association de rétinoïdes et de xanthines.
	L'hydroxyproline.
	Les acides sialiques.
	L'extrait de rate, de thymus, Thiolim et sérum albumine bovine
	non stabilisé vendu sous la dénomination commerciale "SILAB" par la Société "SILAB".
·	Un extrait animal placentaire, notamment l'extrait embryonnaire placentaire de bovidés dans l'eau à 5,5 % stabilisé par 0,2 % d'exyl K100a (matrix).
	Les protéoglycannes, en particulier le protéoglycanne de cartilage de trachée de bovidés à 5 % stabilisé (protéodermin). Le colostrum.
	Les facteurs d'oxygénation cellulaire, notamment l'octacosamol.
Anti-UV	Les filtres UV, notamment le paraméthoxycinnamate d'éthyl-2
	hexyle;
	la benzophénone,
	le benzylidène-camphre et leurs dérivés, en particulier,
	la tétrahydroxy-2,2', 4,4'-benzophénone et
	l'acide hydroxy-2 méthoxy-4 benzophénone-5 sulfonique ;
	l'acide paraaminobenzoïque,
	le salicylate de dipropylèneglycol, l'octyl salicylate,
	les dérivés de dibenzoylméthane vendus sous les marques EUSOLEX 8020 ou PARSOL 1789 et
	les produits vendus sous les marques EUSOLEX 232,
	F Tomado bodo los marques EUSULEA 232,
	UNIVUL T 150, UNIVUL N 539, ESCALOL 507.

TABLEAU (suite 4)

FONCTION	ACTIFS UTILISABLES	
Kératolytique	L'acide salicylique et ses dérivés, tels que les acides alkylsalicyliques, notamment l'acide n-octanoyl-5 salicylique et le n-dodécanoyl-5, salicylate de N-hexadécyl pyridinium. L'acide rétinoïque. Les enzymes protéolytiques, notamment la trypsine, l'alphachymotrypsine, la papaïne, la bromelaine et la pepsine. Le peroxyde de benzoyle. L'urée. Les alpha-hydroxyacides.	
Emollient	Esters tels que l'adipate d'isopropyle.	
Anti-inflammatoire	Les corticoïdes tels que le 17-acétate de ß-méthasone, l'indométhacine, le ketoprofène, l'acide flufenamique, l'ibuprofene, le dichlofenac, le diflunisal, le fenclofenac, le naproxene, le piroxidam, et le sulindac. Le monostéaryl éther de glycérol (alcool batylique) et le mono- cétyléther de glycérol (alcool chimylique). L'acide glycyrrhétinique et ses sels, notamment d'ammonium. L'alpha-bisabolol (extrait de camomille). La shikonine. Des extraits de plantes, tels qu'eau de bleuet, arnica, aloès. Des extraits de tissu méristématique, notamment l'extrait de racine de chêne. Le plancton.	
Rafraichissant	Le menthol. Le lactate de menthyle.	
Cicatrisant	L'arbre de peau, extrait de mimosa tenui flora. L'extrait de Centella Asiatica. L'acide \(\textit{B-glycyrrhétinique}. \) L'hydroxyproline. L'arginine. Un extrait placentaire. Un extrait de levure. Le fagaramide. La N-acétyl hydroxyproline. L'acide acexamique et ses dérivés.	

TABLEAU (suite 5)

FONCTION	N ACTIFS UTILISABLES	
Protecteur vasculaire	Les flavonoïdes, notamment les dérivés de rutine, tels que l'étoxazorutine et le rutine propylsulfonate de sodium. Les extraits végétaux, notamment l'extrait huileux de Ginkgo biloba, l'extrait de marron d'Inde (escine), de lierre (saponines) et de petit houx. Le nicotinate d'alpha-tocophérol.	
Anti-bactérien, antifongique	Le bromure de triméthylcétylammonium. L'acide sorbique. Le peroxyde de benzoyle. Le chlorure de cétylpyridinium. Le chlorure de benzalkonium. L'acide parahydroxybenzoïque et ses sels. Le bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3. Le trichloro-3,4,4'-carbanilide. Le trichloro-2,4,4'-hydroxy-2 diphényléther. L'acide déhydroacétique. Un extrait de pamplemousse dans la glycérine et le propylène glycol. La chlorhexidine. L'hexetidine. L'hexamidine.	
Agent insectifuge	Le diméthyltoluamide.	
Antiperspirant	Le chlorhydrate d'aluminium. Le chlorure d'aluminium. Le complexe lactate de sodium/aluminium chlorhydroxy. Le chlorhydrate de zirconyle.	

TABLEAU (suite 6)

FONCTION	ACTIFS UTILISABLES		
Déodorant	L'oxyde de zinc. Le ricinoléate de zinc. L'éthyl-2 hexanediol-1,3. L'hexachlorophène. Le produit vendu sous la marque "IRGASAN DP 300".		
Anti-pelliculaire	L'octopyrox. Les omadines. Le goudron de houille. L'hydroxy-1 méthyl-4 triméthyle-2,4,4 pentyl-6 pyridinone-2. Le sulfure de sélénium.		
Anti-chute des cheveux	Les inhibiteurs de glucuronidases. Les muccopolysaccharides. Le nicotinate de méthyle ou d'hexyle. La forskaline. Le minoxidil. Les xanthines. Les rétinoïdes.		
Colorant capillaire	Les bases et coupleurs d'oxydation. Les colorants directs. Les colorants auto-oxydables.		
Agent décolorant pour cheveux	Le peroxyde d'hydrogène.		
Réducteur pour permanentes	L'acide thioglycolique. La cystéine. La cystéamine. La N-acétyl cystéine. La N-acétyl cystéamine. Le thioglycolate de glycérol.		
Agent conditionneur pour peau et cheveux	Polymères cationiques, cations.		

WO 92/08685 20 PCT/FR91/00889

On peut inclure un ou plusieurs des actifs, définis ci-dessus, les différents actifs pouvant être tous lipophiles, hydrosolubles ou amphiphiles ou appartenir à au moins deux de ces catégories. Les actifs introduits peuvent avoir la même fonction ou des fonctions différentes. Il faut noter que certains actifs ont plusieurs fonctions.

Dans la composition contenant des vésicules dispersées dans une phase aqueuse, la phase aqueuse de dispersion des vésicules peut également contenir au moins un actif hydrosoluble et/ou au moins un actif amphiphile.

La phase aqueuse de dispersion peut contenir, de façon connue, une dispersion de gouttelettes d'un liquide non miscible à l'eau, que les vésicules stabilisent. Par conséquent, en présence de vésicules de lipides amphiphiles ioniques et/ou de lipides amphiphiles non-ioniques, il n'est pas nécessaire d'introduire un émulsionnant usuel.

10

15

20

30

35

Selon la présente invention, le liquide non miscible à l'eau, qui peut être présent sous forme de dispersion dans la phase aqueuse de dispersion, est constitué par tout liquide non miscible à l'eau connu de façon générale pour pouvoir être introduit dans la phase aqueuse de dispersion de vésicules de lipides ioniques ou non-ioniques; il peut notamment être choisi dans le groupe formé par :

- une huile animale ou végétale formée par des esters d'acide gras et de polyols, en particulier les triglycérides liquides, par exemple les huiles de tournesol, de maïs, de soja, de courge, de pépins de raisin, de jojoba, de sésame, de noisette, les huiles de poisson, le tricaprocaprylate de glycérol, ou une huile végétale ou animale de formule R9 COOR10, formule dans laquelle R9 représente le reste d'un acide gras supérieur comportant de 7 à 19 atomes de carbone et R10 représente une chaîne hydrocarbonée ramifiée contenant de 3 à 20 atomes de carbone, par exemple l'huile de purcellin;

- des huiles essentielles, naturelles ou synthétiques, telles que, par exemple, les huiles d'eucalyptus, de lavandin, de lavande, de vétiver, de litsea cubeba, de citron, de santal, de romarin, de camomille, de sarriette, de noix de muscade, de cannelle, d'hysope, de carvi, d'orange, de géraniol, et de cade;

25

30

35

- des hydrocarbures, tels que l'hexadécane et l'huile de paraffine;
- des carbures halogénés, notamment des fluorocarbures tels que des fluoroamines, par exemple la perfluorotributylamine, des hydrocarbures fluorés, par exemple le perfluorodécahydronaphtalène, des fluoroesters et des fluoéthers;
- des silicones, par exemple les polysiloxanes, les polydiméthylsiloxanes et les fluorosilicones;
 - des esters d'acide minéral et d'un alcool;
- des éthers et des polyéthers.

Le liquide non miscible à l'eau peut contenir un ou plusieurs actifs lipophiles.

Les compositions selon l'invention peuvent aussi contenir, de façon connue, des additifs de formulation n'ayant ni activité cosmétique, ni activité dermopharmaceutique propre, mais utiles pour la formulation des compositions sous forme de lotion, crème ou sérum. Ces additifs sont, en particulier, pris dans le groupe formé par les gélifiants, les polymères, les conservateurs, les colorants, les opacifiants et les parfums. Parmi les gélifiants utilisables, on peut citer les dérivés de cellulose tels que l'hydroxyéthylcellulose, les dérivés d'algues tels que le satiagum, des gommes naturelles, telles que l'adragante, et des polymères synthétiques, en particulier les mélanges d'acides polycarboxyvinyliques commercialisés sous la "CARBOPOL" dénomination commerciale par GOODRICH. Ces additifs sont plus particulièrement ajoutés dans une phase aqueuse, par exemple la phase aqueuse de dispersion de vésicules ou la phase aqueuse d'une émulsion huile-dans-l'eau ou eau-dans-l'huile.

Les exemples donnés ci-après, à titre illustratif et nullement limitatif, permettront de mieux comprendre l'invention.

Dans ces exemples ci-après, les époxydes de formule (III) sont connus et décrits notamment dans BEILSTEIN HANDBOOK of ORGANIC CHEMISTRY (4ème édition, Fifth Supplementary Series, Volume 7 - part 3, EV 17/1, pages 11 et 12 et pages 159 à 170.

10

15

20

25

Les éthers d'alkyle (ou alkylène) et de glycidyle (ou oxiranes d'alkyl (ou alkylène) oxyméthyle) ont été préparés, de façon connue, par action d'épichlorhydrine sur l'alcool correspondant en présence de BF3 puis neutralisation par une solution aqueuse de soude (voir ULBRICHT et al., COLLECT. CZECH. CHEM. COMM. 29 (1964), pages 1466, 1467, 1473).

Les époxydes de formule (III) pour lesquels R est un radical alkyle, peuvent notamment être préparés à partir des oléfines par réaction avec l'acide monoperoxyphtalique selon EDDY et al. (Journal of America Oil Chemical Society, 40, (1963), page 92). Ces produits sont aussi disponibles industriellement purs ou en mélanges, notamment auprès des sociétés PEROXID CHEMIE G.m.b.H. (Munich) ou VIKING CHEMICAL COMPANY (Minneapolis).

Dans les exemples donnés ci-après n représente une valeur statistique moyenne et n une valeur exacte.

EXEMPLES 1 A 20 : PREPARATION DE COMPOSES DE FORMULE I

EXEMPLE 1: PREPARATION DU COMPOSE DE FORMULE

$$cH_2 - cH - cH_2 - o - (cH_2 - cH - o) - H$$
 $cH_2 - cH - oH$
 $où \bar{n} = 2$.

Le mode opératoire est le suivant :

<u>ler stade</u>:

On introduit dans un réacteur 2,3 g (0,02 mole) de tert-butylate de potassium et on le dissout dans 19,5 g (0,145 mole) d'isopropylidèneglycérol en chauffant le mélange à 150°C sous azote. On introduit ensuite à vitesse constante en deux heures 86,43 g (0,29 mole) d'éther d'hexadécyle et de glycidyle ou oxirane d'hexadécyloxyméthyle de formule :

15

20

25

30

fondu en maintenant la température à 150°C. Après la fin de l'addition, on poursuit le chauffage pendant 2 heures.

Après neutralisation et lavage à l'eau, on obtient un mélange brut contenant un produit intermédiaire de formule :

$$CH_{2} - CH - CH_{2} - O$$
 $CH_{2} - CH - O$ H CH_{3} CH_{3}

qui a un point de fusion de 32°C.

2ème stade:

On laisse refroidir le mélange brut obtenu au premier stade jusqu'à 60°C, puis on ajoute 400 ml d'isopropanol. La température de la solution est ajustée à 40°C. On ajoute ensuite 12 ml d'une solution aqueuse d'acide chlorhydrique 6 N et on maintient le mélange réactionnel pendant deux heures à 40°C. Le mélange obtenu est filtré, puis concentré à l'évaporateur rotatif à 80°C sous pression réduite, afin d'éliminer l'isopropanol.

On laisse refroidir le produit pâteux obtenu qui fige à température ambiante. On obtient 98 g d'une cire jaune clair ayant un point de fusion de 54,2°C.

L'analyse par chromatographie en phase supercritique et détection par ionisation de flamme montre que le produit a la composition suivante (les pour-cent correspondant à la proportionalité directe de la surface mesurée des pics):

composé dans lequel:

EXEMPLE 2: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle R = -CH₂A, A = -OR', R' = C₁₆H₃₃ et
$$\bar{n}$$
 = 1.5

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1 en utilisant :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
- 1,17 g (0,010 mole) de tert-butylate de potassium
- 44,7 g (0,15 mole) d'éther d'hexadécyle et de glycidyle
- 225 ml d'isopropanol
- 3,4 ml d'une solution concentrée d'HCl (d = 1,19)

Le produit obtenu est un liquide ambré qui se solidifie en donnant une cire ayant un point de fusion de 55°C.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante :

10 composé dans lequel:

EXEMPLE 3: PREPARATION D'UN COMPOSE DE

FORMULE (I)

15

20

dans laquelle $R = -CH_2A$, A = -OR', $R' = C_{16}H_{33}$ et $\overline{n} = 2.5$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1 en utilisant :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
- 1,96 g (0,0175 mole) de tert-butylate de potassium
 - 74,5 g (0,25 mole) d'éther d'hexadécyle et de glycidyle
 - 200 ml d'isopropanol
 - 3,96 ml d'une solution concentrée d'HCl (d = 1,19)

Le produit obtenu est, à température ambiante, une cire de couleur ambrée ayant un point de fusion de 51,6°C.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit obtenu a la composition suivante :

composé dans lequel:

EXEMPLE 4: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = -CH_2A$, A = -OR', $R' = C_{16}H_{33}$ et $\tilde{n} = 3$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1 en utilisant :

- 33 g (0,25mole) d'isopropylidèneglycérol
- 5,9 g (0,052 mole) de tert-butylate de potassium
 - 223,5 g (0,75 mole) d'éther d'hexadécyle et de glycidyle
 - 1 litre d'isopropanol
 - 11 ml d'une solution concentrée d'HCl (d = 1,19)

Le produit obtenu est, à température ambiante, une cire brun clair, ayant un point de fusion de 51,9°C.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit obtenu a la composition suivante :

composé dans lequel:

n = 1 12 %
n = 2 37 %
n = 3 34 %
n = 4 17 %

EXEMPLE 5: PREPARATION D'UN COMPOSE DE

FORMULE (I)

15

20

30

dans laquelle $R = -CH_2A$, A = -OR', $R' = C_{12}H_{25}$ et $\bar{n} = 3$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1 en utilisant :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
- 25 2,3 g (0,021 mole) de tert-butylate de potassium
 - 72,6 g (0,3 mole) d'éther de dodécyle et de glycidyle
 - 350 ml d'isopropanol
 - 4,25 ml d'une solution concentrée d'acide chlorhydrique (d = 1,18) et 5 ml d'eau

On obtient un produit qui est une huile jaune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

n = 1 20 % n = 2 40 %

EXEMPLE 6: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = -CH_2A$, A = -OR', $R' = C_8H_{17}$ et $\bar{n} = 4$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1 en utilisant :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
- 3,14 g (0,028 mole) de tert-butylate de potassium
 - 74,4 g (0,4 mole) d'éther d'octyle et de glycidyle
 - 350 ml d'isopropanol
 - 4,8 ml d'une solution concentrée d'acide chlorhydrique (d = 1,18) et 5 ml d'eau

Dans le second stade, on chauffe au reflux de l'isopropanol pendant 2 heures.

Le produit obtenu est une huile brune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante :

20 composé dans lequel:

25

n = 1	25,9%
n = 2	34,1 %
n = 3	21,5 %
n = 4	11,5 %
n = 5	10,7 %
n = 6	7,0 %
n = 7 à 12	traces décelables

EXEMPLE 7: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = -CH_2A$, A = -OR', $R' = C_{10}H_{21}$ et $\bar{n} = 3$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
- 2,3 g (0,021 mole) de tert-butylate de potassium

25

On ajoute:

- 68 g (0,32 mole) d'éther de décyle et de glycidyle

A la fin de l'addition, on maintient le chauffage pendant 2 heures à 120°C puis pendant 2 heures à 130°C.

- 5 Dans le second stade, on ajoute :
 - 350 ml d'isopropanol
 - 4,3 ml d'une solution concentrée d'acide chlorhydrique (d = 1,18) et 5 ml d'eau

On chauffe au reflux de l'isopropanol pendant 3 heures.

Le produit obtenu est une huile brune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

EXEMPLE 8 : PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle R = -CH₂A, A = -OR', R' = C₄H₉-CH-CH₂-C₂H₅ et
$$\bar{n}$$
 = 5

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1 en utilisant :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
- 3,9 g (0,035mole) de tert-butylate de potassium
 - 93 g (0,5 mole) d'éther de 2-éthylhexyle et de glycidyle
 - 400 ml d'isopropanol
 - 5,4 ml d'une solution concentrée d'acide chlorhydrique (d = 1,18) et 5 ml d'eau

Dans le second stade, on chauffe au reflux de l'isopropanol pendant deux heures.

Le produit obtenu est une huile brune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante :

20

35

composé dans lequel:

n = 1	10,0%
n=2	25,0 %
n = 3	21,0 %
n=4	14,5 %
n = 5	11,0 %
n = 6	11,0 %
n = 7	7,5 %
$n=8 \ a \ 13$	traces

10 EXEMPLE 9 : PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle R = -CH₂A, A = -OR', R' = C₁₈H₃₇ et \overline{n} = 2

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

- 15 Dans un premier stade, on mélange:
 - 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
 - 1,57 g (0,014mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite :
 - 65,2 g (0,2 mole) d'éther d'octadécyle et de glycidyle

A la fin de l'addition, on poursuit le chauffage à 150°C pendant 4 heures. On ajoute au mélange 0,5 g de tert-butylate de potassium et on poursuit le chauffage à 150°C pendant 2 heures.

Dans un second stade, on ajoute:

- 300 ml d'isopropanol
- 4 ml d'une solution concentrée d'acide chlorhydrique (d = 1,18) et 4 ml d'eau

On chauffe au reflux de l'isopropanol pendant deux heures.

Le produit obtenu est une cire beige ayant un point de fusion de 59,1°C.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

n = 1	38	%
n = 2	27	%
n = 3	23	%

EXEMPLE 10 : PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = -CH_2A$, A = -OR', $R' = C_3-(CH_2)_7-CH = CH-(CH_2)_8-$, $\bar{n} = 2$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans un premier stade, on mélange :

- 6,6 g (0,05 mole) d'isopropylidèneglycérol
 - 1,57 g (0,014mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite :
 - 32,4 g (0,1 mole) d'éther d'oléyle et de glycidyle

A la fin de l'addition, le mélange réactionnel est chauffé à 150°C pendant 5 heures.

Dans un second stade, on ajoute:

- 150 ml d'isopropanol
- 2,5 ml d'une solution concentrée d'acide chlorhydrique (d = 1,18) et 2,5 ml d'eau

On chauffe à 80°C pendant 4 heures.

Le produit obtenu est une huile brune.

Le spectre RMN¹³ C est en accord avec la formule.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante :

25 composé dans lequel:

30

20

EXEMPLE 11: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = -CH_2A$, A = -OR', R' = isostéaryle (*) $\bar{n} = 2$

(*) le radical isostéaryle est un mélange de radicaux alkyle isomères en C₁₈.

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
- 5 3,0 g (0,027mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite :
 - 70 g (0,2 mole) d'éther d'isostéaryle et de glycidyle Après l'addition, on chauffe pendant 5 heures à 150°C. Dans le second stade, on ajoute:
- 10 350 ml d'isopropanol et
 - 4,2 ml d'une solution concentrée d'HCl (d = 1,18)

On chauffe pendant 4 heures à 60°C.

Le produit obtenu est une huile brune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

20

EXEMPLE 12: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = -CH_2A$,

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 30 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol
 - 2,25 g (0,02mole) de tert-butylate de potassium

On ajoute ensuite:

- 70,8 g (0,2 mole) d'éther de 2-octyldodécyle et de glycidyle A la fin de l'addition, on poursuit le chauffage à 150°C pendant
- 35 2 heures.

Dans le second stade, on mélange :

- 350 ml d'isopropanol et
- 4,2 ml d'une solution concentrée d'HCl (d = 1,18)

On chauffe à 80°C pendant 4 heures.

Le produit obtenu est une huile brune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

EXEMPLE 13: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = -CH_2A$,

- A = -OR', R' = CH₃-(CH₂)₇CH-CH₂- et
$$\bar{n}$$
 = 2 C₆H₁₃

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol et
- 4,4 g (0,04mole) de tert-butylate de potassium

On ajoute ensuite:

25

- 59,6 g (0,2 mole) d'éther de 2-hexyldécyle et de glycidyle

A la fin de l'addition, on poursuit le chauffage à 150°C pendant 6 heures.

Dans le second stade, on ajoute :

- 350 ml d'isopropanol
- 7,5 ml d'une solution d'acide chlorhydrique concentrée (d = 1,18)
 On chauffe à 80°C pendant 2 hourses

On chauffe à 80°C pendant 2 heures.

Le produit obtenu est une huile brune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

n = 1 19,0 %

EXEMPLE 14: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle R = -CH₂A, A = -OR', R' = C₉H₁₉
$$o$$

et \overline{n} = 2

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 15 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol et
 - 3,3 g (0,03 mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite :

- 56 g (0,2 mole) d'éther de nonylphényle et de glycidyle

A la fin de l'addition, on poursuit le chauffage à 150°C pendant 20 2 heures.

Dans le second stade, on ajoute :

- 300 ml d'isopropanol
- 5 ml d'une solution d'acide chlorhydrique concentrée (d = 1,19) On chauffe au reflux de l'isopropanol pendant 2 heures.
- Le produit obtenu est une huile brune très visqueuse.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

	n = 1	15 %
30	n=2	32 %
	n = 3	31 %
	n=4	16 %
	n = 5	6 %
	n = 6	traces

EXEMPLE 15: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = C_{10}H_{21}$; $\bar{n} = 3$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de 5 l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol et
- 6,74 g (0,06 mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite :
- 10 55,2 g (0,3 mole) de 1,2-époxydodécane

Après addition, le chauffage est poursuivi à 180°C pendant 6 heures.

Dans le second stade, on ajoute :

- 300 ml d'isopropanol et
- 15 15 ml d'une solution d'acide chlorhydrique 6 N

On chauffe au reflux du solvant pendant 3 heures.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

EXEMPLE 16: PREPARATION D'UN COMPOSE DE

25 FORMULE (I)

dans laquelle $R = C_{12}H_{25}$ et $\bar{n} = 3$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 30 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol et
 - 2,36 g (0,021 mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite :
 - 63,6 g (0,3 mole) de 1,2-époxytétradécane

Après addition, on poursuit le chauffage pendant 2 heures à 140°C. On ajoute alors 2,36 g de tert-butylate de potassium et on poursuit le chauffage pendant 4 heures à 140°C.

Dans le second stade, on ajoute :

- 5 300 ml d'isopropanol et
 - 15 ml d'une solution d'acide chlorhydrique 6 N

On chauffe au reflux du solvant pendant 3 heures.

On obtient 71,5 g d'un produit cireux jaune.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

	n = 1	17 %
	n=2	40 %
	n = 3	23 %
15	n = 4	9 %
	n = 5	4 %
	n = 6	4 %
	n = 7	3 %

EXEMPLE 17: PREPARATION D'UN COMPOSE DE

20 FORMULE (I)

dans laquelle $R = C_{14}H_{29}$ et $\bar{n} = 2$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 33 g (0,25 mole) d'isopropylidèneglycérol et
 - 3,92 g (0,035 mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite :
 - 132 g (0,50 mole) de 1,2-époxyhexadécane

Après addition, on chauffe à 140°C pendant 2 heures.

Dans le second stade, on ajoute :

- 660 ml d'isopropanol et
- 7,35 ml d'une solution d'acide chlorhydrique (d = 1,18) On maintient le mélange pendant 4 heures à 60°C. On obtient 127,5 g d'un produit brun clair.

30

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

EXEMPLE 18: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = C_{14}H_{29}$ et $\bar{n} = 3$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 33 g (0,25 mole) d'isopropylidèneglycérol et
- 5,9 g (0,052 mole) de tert-butylate de potassium On ajoute ensuite:
 - 180 g (0,75 mole) de 1,2-époxyhexadécane

Après addition, on poursuit le chauffage à 140°C pendant 2 heures.

Dans le second stade, on ajoute :

- 1 litre d'isopropanol et
- 11 ml d'acide chlorhydrique concentré

On chauffe pendant 4 heures à 60°C.

On obtient 174 g d'un produit brun clair.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

EXEMPLE 19: PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle $R = C_{16}H_{33}$ et $\bar{n} = 2$

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 9,9 g (0,075 mole) d'isopropylidèneglycérol et
- 1,77 g (0,016 mole) de tert-butyle de potassium

On ajoute ensuite:

- 40,2 g (0,15 mole) de 1,2-époxyoctodécane

A la fin de l'addition, on poursuit le chauffage à 180°C pendant 4 heures.

Dans le second stade, on ajoute :

- 300 ml d'isopropanol et
- 3,71 ml d'acide chlorhydrique concentré

On chauffe pendant 2 heures à 80°C.

On obtient 44 g d'un produit brun.

L'analyse chromatographique effectuée par la même méthode qu'à l'exemple 1 montre que le produit a la composition suivante : composé dans lequel :

 n = 1
 48 %

 n = 2
 38 %

 n = 3
 8 %

 n = 4
 6 %

EXEMPLE 20 : PREPARATION D'UN COMPOSE DE FORMULE (I)

dans laquelle R est un mélange de radicaux alkyle en C22 - C26

Le composé est préparé selon le mode opératoire de l'exemple 1.

Dans le premier stade, on mélange :

- 13,2 g (0,1 mole) d'isopropylidèneglycérol et
- 1,57 g (0,014 mole) de tert-butylate de potassium
- 30 On ajoute ensuite:

20

- 85,4 g (0,2 mole) de "VIKOLOX 24-28" (qui est un mélange d'époxydes de formule (III) dans laquelle R est un mélange de radicaux en C₂₂ à C₂₆ commercialisé par la Société VIKING). On maintient le chauffage pendant 4 heures à 140°C.

15

20

25

30

On ajoute à nouveau 1,57 g de tert-butylate de potassium et on poursuit le chauffage à 140°C pendant 4 heures.

Dans le second stade, on ajoute :

- 300 ml d'isopropanol et
- 5 6 ml d'acide chlorhydrique concentré

On chauffe pendant 4 heures à reflux du solvant.

On obtient 63 g d'un produit beige qui fige à la température ambiante et dont le point de fusion est de 75-80°C.

EXEMPLE 21: PREPARATION DES COMPOSES DE FORMULE I

dans lesquels $R = -CH_2A$, A = OR', $R' = C_{16} - H_{33}$ et n = 1 (non compris dans l'invention) et n = 2.

L'éther d'hexadécyle et de glycidyle (50 g; 0,17 mole) est solubilisé dans 44,25 g (3,35 moles) d'isopropylidèneglycérol. D'autre part, 44,25 g (3,35 moles) d'isopropylidèneglycérol sont introduits dans un réacteur avec 1,5 g (0,013 mole) et de tert-butylate de potassium. On chauffe le milieu réactionnel à 140°C et à cette température, on introduit la solution d'éther d'hexadécyle et de glycidyle dans l'isopropylidèneglycérol pendant 2 heures. On chauffe pendant encore 1 heure à 140°C après l'addition. Après refroidissement, on ajoute 120 ml d'une solution de NaCl (10 g dans 150 ml d'eau). On décante et on élimine la phase aqueuse; à la phase organique, on ajoute 350 ml d'hexane. On effectue une nouvelle décantation. On élimine une petite phase brune. La phase organique est ensuite séchée sur sulfate de sodium. On élimine le solvant sous une pression réduite de 53 x 10² Pascals, puis l'isopropylidèneglycérol sous une pression réduite de 1,3 x 10² Pascals.

On recueille le produit final avec un rendement de 94 %.

Ce produit est soumis à une distillation à 150°C.

On isole le compose dans lequel n=1 au niveau des produits légers avec un rendement de 90 %; c'est une huile limpide quasi incolore, qui fige à température ambiante.

15

25

Les produits lourds contiennent essentiellement le composé dans lequel n = 2. Ils sont mis en solution dans le méthanol au reflux puis additionnés d'acide chlorhydrique concentré (pour 589 g de résidu, 53 ml HCl 5 N et 250 ml de méthanol). Le mélange est maintenu au reflux pendant 3 heures ; puis on laisse refroidir pendant une nuit.

Le précipité est recueilli par filtration puis dissous dans l'acétate d'éthyle et filtré à chaud pour éliminer l'insoluble (250 ml d'acétate d'éthyle pour 50 g de produit brut). On laisse recristalliser pendant une nuit à 8°C puis on filtre sur verre fritté. Le gâteau essoré est recristallisé une seconde fois dans 200 ml de solvant.

Après séchage, on obtient 24,7 g d'une poudre beige claire ayant pour point de fusion 54,1°C.

L'analyse chromatographique en phase super-critique et détection par ionisation de flamme indique la présence résiduelle de 7% en poids de composé dans lequel n=1 et 6,5% de composé dans lequel n=3, le reste étant constitué par le composé dans lequel n=2 (les pour-cent correspondant à la proportionalité de la surface mesurée des pics).

EXEMPLES 22 A 29 : FORMULATIONS

20 EXEMPLE 22 (comparatif)

On a préparé des dispersions de vésicules à partir de composés amphiphiles non-ioniques de formule (I) selon l'invention dans laquelle n a des valeurs différentes, R est C₁₄H₂₉ ou R est -CH₂A, A étant -OR', R' étant C₁₆H₃₃ et, à titre comparatif, avec trois composés amphiphiles non-ioniques ne faisant pas partie de l'invention, de formule :

$$c_{16}H_{33}-0-c_{2}H_{3}O-(CH_{2}OH)$$
 (F1)

10

15

20

25

35

-C₂H₃O(CH₂OH)- représentant les structures suivantes prises en mélange ou séparément :

 $c_{16}H_{33}O - CH_2 - CH_2 - CH_2 - O$ (F2)

et
$$CH_2 - CH_2 - CH_2$$

comportant une seule chaîne lipophile.

1) PREPARATION DES PHASES VESICULAIRES

Dans un bécher en verre, on pèse les produits suivants :

On réalise le mélange de ces trois produits par fusion à la température de 100°C sous atmosphère d'azote. Puis, on ramène la température du mélange fondu à 90°C.

On ajoute 30 g d'eau déminéralisée et on homogénéise le mélange obtenu à la température de 90°C.

- i) A une première fraction du produit obtenu correspondant à 15 g de lipides, on ajoute de l'eau déminéralisée et on disperse à 70°C à l'aide d'un ultradisperseur de type "VIRTIS" pendant 4 minutes à la vitesse de 40000 t/min, de façon à obtenir une dispersion (c) de vésicules à 15 % en poids de lipides; les vésicules ne sont pas chargées en produits actifs. On mesure ensuite la viscosité de la dispersion (c) de vésicules au moins 18 heures après sa fabrication.
- ii) A une seconde fraction du produit obtenu correspondant à 15 g de lipides, on ajoute 5,57 g de glycérine et 24 g d'eau déminéralisée.

A la température de 70°C, on homogénéise le mélange à l'aide d'un ultradisperseur du type "VIRTIS" pendant 4 minutes à la vitesse de 40000 t/min.

15

20

25

On ajoute alors:

- 13,94 g d'une solution aqueuse à 20 % en poids de poly -alanine;
- 9,3 g d'une solution aqueuse à 1 % en poids de lactate de monométhyl trisilanol vendu par la Société Jean D'AVEZ sous la dénomination commerciale "LASILIUM";
- 0,56 g de stabilisateur constitué de diazolidinyl-urée vendue par la Société SUTTON sous la dénomination commerciale "GERMALL II";
- 0,56 g de stabilisateur constitué par un mélange de méthylchloroisothiazolinone et de méthylisothiazolinone vendu par la Société ROHM et HAAS sous la dénomination commerciale "KATHON CG" dissous dans 1 g d'eau déminéralisée.

A la température de 40°C, on homogénéise le mélange à l'aide d'un ultradisperseur "VIRTIS" pendant 2 minutes à la vitesse de 40000 t/min.

On constate qu'avec le produit de formule (F3) ne faisant pas partie de l'invention, il n'est pas possible d'obtenir des vésicules dans les conditions utilisées.

Avec les autres composés, on obtient une dispersion (a) de vésicules chargées en produits actifs, de tailles inférieures à 0,3 micron, dont on mesure la viscosité au moins 18 heures après la fabrication.

2) <u>ADDITION D'UNE PHASE GRASSE POUR LA PREPARATION D'UNE CREME</u>

On ajoute à la dispersion (a) de vésicules chargées en produits actifs :

- 27,9 g d'huile de macadamia; et
- 18,6 g d'huile de silicone volatile.

A la température de 30°C, on homogénéise le tout à l'aide d'un ultradisperseur du type "VIRTIS" pendant 4 minutes à la vitesse de 40000 t/min. On obtient ainsi une crème (b) blanche épaisse, dont on mesure la viscosité au moins 18 heures après la fabrication.

Les résultats des différentes mesures de viscosité sont donnés dans le tableau I ci-après.

TABLEAU I

A LANGESTATE TO SECOND				
AMPHICHILE NON-IONIQUE	NOMBRE DE CHAINES	VISCOSITE DE LA DISPERSION (a)	VISCOSITE DE LA DISPERSION (c)	VISCOSITE DE LA CREME (b)
C16H22O J C2H2O -(CH2OH) u	LITOTALLES	(Pascals.secondes)	(Pascals.secondes)	(Pascals.secondes)
3 *	1	0,02	ı	0,11
С164330 - СH2-СH-СH2-O-]-Н				
* C -	-	0,02	2,4	0,15
HO-CH - CH2-CH-CH2-OU	*******			
	1,5 (ex 2)	0,2	J	090
Cn2 n OH	$\frac{2}{2}$ (ex 1)	•	C	
0-C16H13		•	4	8,0
	7 (ex 21)	0,3	1	0.94
	2.5 (ex 3)	4,0	•	2 33
	$\overline{3}$ (ex 4)	0 13		CC,4
но { сн - сн2] no-сн2-¢н-сн2он	7 (or 17)	6,0		3,75
C14H22 OH	(ch 17)	0,10	•	0,30
70 H	3 (ex 18)	0,70	ı	<i>y</i>
* Ne fait pas partie de l'invention				0,00

15

Sur ce tableau, on constate que les dispersions de vésicules chargées en produits actifs préparées à partir d'amphiphiles à plusieurs chaînes grasses selon l'invention présentent une viscosité plus élevée que celles obtenues à partir de vésicules comportant des amphiphiles à une seule chaîne; que la viscosité des mêmes vésicules non chargées en actif en solution dans l'eau est du même ordre de grandeur; et que, par contre, la viscosité en présence d'une phase grasse est nettement plus élevée. Les composés amphiphiles à plusieurs chaînes lipophiles limitent donc dans les crèmes l'effet fluidifiant des actifs cosmétiques utilisés.

EXEMPLE 23 - Crème de jour anti-âge pour le visage

<u>1ère phase</u>: Préparation de la dispersion de vésicules

Dans un bécher de verre, on pèse les produits suivants:

homogénéise le mélange obtenu à la température de 90°C.

On ajoute alors les composés suivants :

	On ajoute aiors les composes survaits.
	- glycérine 3,0 g
	- L-hydroxyproline 1,0 g
	- D-panthénol 1,5 g
25	- guanosine 0,01 g
	- conservateur q.s.
•	- solution aqueuse à 20 % de poly-β-alanine préparée selon le
	brevet FR-A-2508795
	- polyphosphonate commercialisé sous la dénomination
30	"DEQUEST 2046" par la société MONSANTO
	CHEMICAL
-	- hydrolysat lactique commercialisé sous la
	dénomination "LACTOLAN LS" par la société
	LABORATOIRES SEROBIOLOGIQUES
35	- L-serine0,2 g
	to the control of the

	A la température de 70°C, on homogénéise le mélange à l'aide
	d'un ultradisperseur de type "VIRTIS" pendant 4 minutes à la vitesse
	de 40000 t/min. On obtient ainsi une dispersion de vésicules.
	<u>2ème phase</u> : Formulation de la crème
5	A la dispersion obtenue, on ajoute les substances suivantes :
,	- parabudrovubenzoate de propulo
	- parahydroxybenzoate de propyle
	- concentrats naturels de tocophérols commercialisés par
	la société PROCHIMEX4,0 g
10	- 2-éthylhexyl méthoxy cinnamate commercialisé
10	sous la dénomination de "PARSOL MCX" par
	la société GIVAUDAN
	- 2-hydroxy 4-méthoxy benzophénone commercialisée
	sous la dénomination "UVINUL M 40" par la société
15	BASF
	- huile de silicone volatile
	- glycérides de vitamine F commercialisés par la
	société DUBOIS
	- solution aqueuse de superoxyde dismutase vendue par
20	la société PENTAPHARM à 5000 unités par ml 1,0 g
	- parfum
	- acide polyacrylique réticulé commercialisé sous la
	dénomination "CARBOPOL 940" par la société
	GOODRICH
25	- parahydroxybenzoate de méthyle
	- L-lysine monohydrate
	- eau q.s.p 100,0 g
	A la température de 40°C, on homogénéise le mélange à l'aide
	de l'ultradisperseur "VIRTIS" pendant 2 minutes à la vitesse de
30	40000 t/min. On obtient ainsi une crème ayant une viscosité de 6
	pascals.secondes et un pH de 6,5.
	Le lipide de l'exemple 17 peut être remplacé par ceux des
	exemples 1 ou 18.
	EXEMPLE 24 : CREME DE JOUR HYDRATANTE POUR LE
35	VISAGE

	On prépare la crème comme dans l'exemple 23.
	Dans la 1ère phase, on prépare une dispersion de vésicules
	ayant la composition suivante:
	- lipide amphiphile non-ionique de l'exemple 1
5	- cholestérol 2,1 g
	- dicetyl phosphate
	- acétate d'alpha tocophérol
	- glycérine 5,0 g
	- eau35,0 g
10	- stabilisateur constitué par un mélange de
	méthylchloroisothiazolinone et de méthylisothiazolinone
	vendu par la Société ROHM et HAAS sous la
	dénomination "KATHON CG"
	- stabilisateur constitué de diazolidinyl-urée vendu par
15	la société SUTTON sous la dénomination
	commerciale "GERMALL II"
	- acide citrique
	- eau
20	Dans la 2ème phase, on ajoute à la dispersion les composés
20	suivants:
	- huile de macadamia
	- octyl dodecanol vendu sous la dénomination
	"EUTANOL G" par la société HENKEL
25	- 2-éthylhexyl méthoxy cinnamate commercialisé sous
۵	
	la dénomination de "PARSOL MCX" par la Société
	GIVAUDAN
	la dénomination "UVINUL M 40" par la Société BASF 0,5 g
30	- paraoxybenzoate de propyle
20	- acide polyacrylique réticulé commercialisé sous la
	dénomination "CARBOPOL 940" par la société
	GOODRICH
	- paraoxybenzoate de méthyle
35	- triéthanolamine

	- eau qsp 100 g
	EXEMPLE 25
	On prépare un bâton de rouge à lèvres ayant la composition
	suivante:
5	- ozokérite12,0 g
	- cire microcristalline
	- cire de Candellila
	- composé de l'exemple 9 5,0 g
	- huile de Jojoba10,0 g
10	- huile de ricin20,0 g
	- lanoline15,0 g
	- lanoline acétylée
	- huile de vaseline
	- D and C Red 7 calcium lake
15	- D and C Red 7 barium lake
	- FDC Yellow 5 0,8 g
	- bioxyde de titane
	- butylhydroxytoluène 0,2 g
	- parfum q.s.
20	On mélange les huiles à une température de 50 à 60°C. Les
	pigments et laques organiques sont broyés dans la phase huileuse.
	On ajoute alors les cires fondues puis le parfum.
	La composition est alors coulée dans un moule.
	EXEMPLE 26
25	On prépare une émulsion eau-dans-l'huile de la façon suivante :
	On mélange par chauffage à 80°C:
	- 25 g d'huile de paraffine
	- 2 g de monooléate de sorbitan polyoxyéthyléné à 20 moles d'O.E.
	vendu sous la dénomination "TWEEN 80" par la société ICI
30	- 2 g du composé de l'exemple 11.
	On ajoute lentement, sous agitation, 71 g d'eau distillée
	chauffée à 70°C. On laisse refroidir à température ambiante sous
	vive agitation pendant 10 minutes.
	On obtient une émulsion eau-dans-l'huile fine, homogène et
35	stable.

	EXEMPLE 27 : BAUME APRES RASAGE
	Dans un premier stade, on prépare une dispersion vésiculaire de
	la façon suivante :
	On réalise par fusion à la température de 90 - 95°C, le mélange
5	des produits suivants :
	- lipide de l'exemple 17
	- stéaroylglutamate mono sodique vendue sous la
	dénomination d'"ACYL GLUTAMATE HS 11" par la
	société AJINOMOTO
10	- cholestérol
	On ajoute 8 g d'eau déminéralisée et on homogénéise le
	mélange obtenu.
	Puis on ajoute, à température ambiante, les composés suivants :
	- parahydroxybenzoate de méthyle
15	- diméthylol-1,3 diméthyl-5,5 hydantoïne vendu sous la
	dénomination de "GLYDANT" par la Société GLYCO 0,055 g MA
	- eau déminéralisée
	On agite pour obtenir une dispersion de vésicules.
	On ajoute les substances suivantes pour obtenir le baume :
20	- lanoline liquide protégée vendue sous la
	dénomination de "STELLANOL" par la société STELLA 1,0 g
	- mélange de polydiméthylsiloxane, α ω -dihydroxylé/
	cyclotétradiméthyl siloxane / cyclopentadiméthyl
	siloxane (14/48,2/37,8) vendu sous la dénomination
25	"DOW CORNING QCF2-1671" par la société DOW
	CORNING 5,0 g
	- parfum 0,5 g
	- polymère carboxyvinylique vendu sous la dénomination de
	"CARBOPOL 940" par la société GOODRICH 0,2 g
30	- triéthanolamine qs pH 6,5
	- eau déminéralisée qsp 100,0 g
- 1	On constate que, dans le baume, les vésicules restent stables.
	EXEMPLE 28 : CREME AUTO-BRONZANTE
	On prépare, comme dans l'exemple 27, une crème contenant
35	des vésicules de lipides non-ioniques ayant la composition suivante :

5	- lipide de l'exemple 17
10	- eau déminéralisée24,0 g
	- huile de vaseline vendue sous la dénomination de
	"SIDEPALINE BC 15" par la Société GEERAERT
	MATTHYS15,0 g
	- parfum qs
15	- hydroxyéthylcellulose hydrophobe vendue sous la
	dénomination de "NATROSOL PLUS GRADE 330 CS"
	par la société AQUALON0,5 g
	- eau déminéralisée qsp 100,0 g
	On constate que les vésicules restent stables dans la crème.
20	Le lipide de l'exemple 17 pourrait être remplacé par celui de
	l'exemple 1.
	EXEMPLE 29 : CREME SOLAIRE
	On prépare comme dans l'exemple 27, une crème contenant des
	vésicules de lipides non-ioniques.
25	- lipide de l'exemple 1
	- cholestérol
	- stéaroylglutamate monosodique vendu sous la
	dénomination d'"ACYL GLUTAMATE HS 11" par la
30	Société AJINOMOTO
30	- conservateurs qs
	- eau déminéralisée24,0 g
	- huile de vaseline vendue sous la dénomination de
	"SIDEPALINE BC 15" par la société GEERAERT
35	MATTHYS15,0 g
<i>JJ</i>	<u> </u>

	- parametnoxycinnamate de 2-éthylhexyle vendu sous la
	dénomination "PARSOL MCX" par la Société
	GIVAUDAN 4,0 g
	- 2-hydroxy 4-méthoxybenzophénone vendu sous la
5	dénomination "UVINUL M40" par la Société BASF 2,0 g - parfum qs
	- polymère carboxyvinylique vendu sous la dénomination
	de "CARBOPOL 940" par la Société GOODRICH 0,4 g
	- eau déminéralisée qsp 100,0 g
0	On constate que, dans la crème, les vésicules restent stables.

10

15

20

25

30

REVENDICATIONS

1 - Composés amphiphiles non-ioniques dérivés du glycérol, caractérisés par le fait qu'ils ont la formule (I):

formule dans laquelle:

- R représente un radical pris dans le groupe formé par les radicaux alkyle ou alcényle, linéaires ou ramifiés, en C4 C28 et leurs mélanges ou représente un groupement -CH2A dans lequel A représente -OR', -SR' ou -O-C-R', R' représentant un radical hydrocarboné saturé ou insaturé et
- n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 6 et, lorsque R est -CH₂A, représente également une valeur égale à 2.
- 2 Composé selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le radical hydrocarboné R' est un radical alkyle linéaire en C₈ C₂₂, un radical alkyle ramifié en C₈ C₃₆, un radical alcényle en C₁₈ ou un radical alkylaryle à chaîne alkyle linéaire ou ramifié en C₈ C₁₆.
- 3 Composé selon la revendication 2, caractérisé par le fait que dans le radical alkylaryle le groupe aryle est un radical phényle.
- 4 Composé selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le radical alcényle est un radical octadécène-9 yle ou octadécanediène 9,12 yle.
- 5 Composé selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le radical R représente un radical alkyle linéaire en C₁₄ C₁₈ ou un groupement -CH₂A dans lequel A est OR', R' représentant un radical alkyle linéaire en C₁₀ C₁₈ et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 3 et, lorsque R représente -CH₂A est également égal à 2.
- 6 Procédé de préparation de composés de formule I selon l'une des revendications 1 à 5 par un procédé en deux stades avec formation de produit intermédiaire, caractérisé par le fait que :

20

25

30

- dans un premier stade, on fait réagir, en présence d'un catalyseur basique, de l'isopropylidèneglycérol de formule (IV) avec un époxyde de formule (III) dans lequel

R a la même signification que dans la formule (I), pour obtenir un (des) produit(s) intermédiaire(s) de formule (II) selon le schéma de réaction suivant :

R et n ayant la même signification que dans la formule (I) et

- dans un second stade, on hydrolyse le (les) produit(s) intermédiaire(s) de formule (II) obtenu(s) et l'on sépare le (les) composé(s) de formule (I) du mélange réactionnel.
- 7 Procédé selon la revendication 6, caractérisé par le fait que le catalyseur basique utilisé au premier stade est choisi dans le groupe formé par les métaux alcalins, les hydrures de métaux alcalins, les hydroxydes alcalins, les alcoolates alcalins et les fluorures de métaux alcalins.
- 8 Procédé selon la revendication 7, caractérisé par le fait que le catalyseur basique est le tert-butylate de potassium.
- 9 Procédé selon l'une des revendications 6 à 8, caractérisé par le fait que la quantité de catalyseur basique utilisée est comprise entre 4 et 40 % en moles par rapport à l'isopropylidèneglycérol de formule (IV).
- 10 Procédé selon l'une des revendications 6 à 9, caractérisé par le fait qu'au premier stade, on mélange au moins une partie de

20

25

30

l'isopropylidèneglycérol de formule (IV) et le catalyseur basique sous atmosphère inerte, on chauffe à une température comprise entre 50 et 150°C et on ajoute l'époxyde de formule (III).

- 11 Procédé selon l'une des revendications 6 à 11, caractérisé par le fait qu'au second stade, l'hydrolyse est effectuée en présence d'un catalyseur acide.
- 12 Procédé selon l'une des revendications 8 à 12, caractérisé par le fait que l'on effectue l'hydrolyse en présence d'un solvant.
 - 13 Composés non-ioniques de formule II

- formule dans laquelle R et n ont la même signification que dans la revendication.
 - 14 Composition cosmétique et/ou dermopharmaceutique, caractérisée par le fait qu'elle contient au moins un composé de formule I selon l'une des revendications 1 à 5.
 - 15 Composition selon la revendication 14, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous forme d'une composition huileuse, d'un gel, d'une cire, d'une émulsion eau-dans-l'huile ou huile-dans-l'eau.
 - 16 Composition selon la revendication 14, caractérisée par le fait qu'elle renferme également d'autres agents tensioactifs ioniques ou non-ioniques, des polymères naturels ou synthétiques, ioniques ou non-ioniques, des huiles ou des cires, des protéines plus ou moins hydrolysées, des épaissisants, des nacrants, des émollients, des hydratants, des colorants, des agents réducteurs ou oxydants, des conservateurs, des parfums, des filtres anti-UV, des solvants, des propulseurs ou des produits actifs pharmaceutiques ou parapharmaceutiques.
 - 17 Composition selon la revendication 14, caractérisée par le fait qu'elle contient de 0,5 à 50 % et, de préférence de 0,5 à 25 % de composé de formule (I).

WO 92/08685

10

20

25

30

- 18 Composition selon la revendication 15, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous forme d'une émulsion huile-dans-l'eau ou eau-dans-l'huile et qu'elle contient, en outre, des huiles ou cires et, éventuellement, d'autres agents tensioactifs émulsionnants différents de ceux de formule (I).
- 19 Composition selon la revendication 18, caractérisée par le fait que l'autre agent tensioactif émulsionnant, est constitué par les acides gras ou alcools gras polyoxyéthylénés, les alkyléthers de polyglycérol, les esters d'acide gras et de sorbitan polyoxyéthylénés ou non, les esters d'acides gras et de sorbitol polyoxyéthylénés ou non, l'huile de ricin polyoxyéthylénée, les sels d'acides gras et d'amines ou de métaux polyvalents, les alkylsulfates polyoxyéthylénés ou non, et des alkylphosphates polyoxyéthylénés ou non.
- 20 Composition selon la revendication 14, caractérisée par le fait qu'elle contient au moins un actif cosmétique et/ou dermopharmaceutique.
 - 21 Composition selon la revendication 14, caractérisée par le fait qu'elle contient, dispersées dans une phase aqueuse D, des vésicules délimitées par un ou plusieurs feuillets d'une phase lipidique contenant au moins un composé de formule I dans laquelle R représente un radical alkyle linéaire en C₁₄ C₁₈ ou représente -CH₂A, A étant OR' et R' représentant un radical alkyle linéaire en C₁₀ C₁₈ et n représente une valeur statistique moyenne n supérieure à 1 et au plus égale à 3 et, lorsque R est -CH₂A, est également égal à 2.
 - 22 Composition selon la revendication 21, caractérisée par le fait que dans la phase lipidique, aux lipides amphiphiles non-ioniques de formule I, sont associées d'autres lipides ioniques et/ou lipides non-ioniques.
 - 23 Composition selon l'une des revendications 21 ou 22, caractérisée par le fait que la phase lipidique des vésicules incorpore des additifs qui permettent de diminuer la perméabilité des vésicules et/ou des lipides chargés destinés à améliorer la stabilité des vésicules.

WO 92/08685 53 PCT/FR91/00889

24 - Composition selon la revendication 23, caractérisée par le fait que les additifs ou les lipides chargés sont choisis dans le groupe formé par les stérols et leurs dérivés, les alcools et diols à longue chaîne, les amines à longue chaîne et leurs dérivés ammonium quaternaire, les dihydroxyalkylamines, les amines grasses polyoxyéthylénées, les esters d'aminoalcools à longue chaîne et leurs sels et dérivés ammonium quaternaire, les esters phosphoriques d'alcool gras.

5

10

15

20

25

30

ŝ

- 25 Composition selon l'une des revendications 21 à 24, caractérisée par le fait que les vésicules contiennent au moins un actif cosmétique et/ou dermopharmaceutique dans la phase lipidique et/ou dans la phase encapsulée.
- 26 Composition selon l'une des revendications 21 à 25, caractérisée par le fait que la phase aqueuse de dispersion des vésicules contient au moins un actif cosmétique et/ou dermopharmaceutique hydrosoluble et/ou au moins un actif amphiphile.
- 27 Composition selon la revendications 25, caractérisée par le fait que les parois des vésicules contiennent au moins un actif cosmétique et/ou dermopharmaceutique liposoluble.
- 28 Composition selon l'une des revendications 21 à 27, caractérisée par le fait que la phase aqueuse de dispersion contient une dispersion de gouttelettes d'un liquide non miscible à l'eau.
- 29 Composition selon la revendication 28, caractérisée par le fait que le liquide non miscible à l'eau contient au moins un actif cosmétique et/ou dermopharmaceutique liposoluble.
 - 30 Composition selon la revendication 28, caractérisée par le fait que le liquide non miscible à l'eau est choisi dans le groupe formé par les huiles animales ou végétales formées par des esters d'acides gras et de polyols, les huiles essentielles, naturelles ou synthétiques, les hydrocarbures halogénés, les silicones, les esters d'acide minéral et d'un alcool, les éthers et les polyéthers.
- 31 Composition selon l'une des revendications 20 à 30, caractérisée par le fait que l'actif cosmétique et/ou dermopharmaceutique est choisi dans le groupe formé par les anti-

WO 92/08685 PCT/FR91/00889

oxydants ou les anti-radicaux libres, les agents hydratants ou humectants, les agents monorégulateurs accélérateur de bronzage, les agents monorégulateurs dépigmentant, les agents de coloration de la peau, les liporégulateurs, les agents anti-vieillissement et anti-rides, les agents anti-UV, les agents kératolytiques, les emollients, les agents anti-inflammatoires, les agents rafraîchissants, les agents cicatrisants, les agents protecteurs vasculaire, les agents anti-bactériens, les agents antifongiques, les agents insectifuges, les agents anti-pelliculaires, les anti-chutes des cheveux, les colorants capillaires, les agents décolorants pour cheveux, les réducteurs pour permanente, les agents conditionneurs pour la peau et les cheveux.

10

15

- 32 Composition selon l'une des revendications 14 à 32, caractérisée par le fait qu'elle contient au moins un additif de formulation n'ayant ni activité cosmétique, ni activité dermopharmaceutique.
- 33 Composition selon la revendication 32, caractérisée par le fait que l'additif de formulation est choisi parmi les gélifiants, les polymères, les conservateurs, les colorants, les opacifiants et les parfums.

AVEC UNE REQUETE EN RECTIFICATION SELON LA REGLE 91.1.(f).

OBJET: Demande PCT/FR 91/00889 déposée le 13.11.1991 au nom de L'OREAL

Messieurs.

Nous sollicitons de votre part la correction d'une erreur matérielle. A la page 36, ligne 24 les termes "et n = 2" ont été omis.

Cette correction est évidente au vu du mode opératoire selon lequel on utilise 0,1 mole d'isopropylidèneglycérol pour 0,2 mole de "VIKOLOX 24-28" qui est un mélange d'époxydes de formule (III).

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour les Associés

___L'un d'eux

P.J. Page 36 modifiée (en trois exemplaires)

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No PCT/FR91/00889

I. CLASS	SIFICATION OF SUBJECT MATTER (if several class		FK91/00889
According	to International Patent Classification (IPC) or to both Na	ational Classification and IPC	
			A61K 7/48
			·
	Minimum Docum	entation Searched 7	
Classificatio	on System	Classification Symbols	
IPC ⁵	C07C; C07D		
5			
			Balancet to Claim No. 12
ategoty	Citation of Document, " with indication, where ap	propriate, of the relevant passages 12	Relevant to Claim No. 13
A		MBLE) 21 September 1988	1-33
A	see page 3, line 6 - pag	e 4, line 7; page 11,	1-33
Α		February 1983	1-33
A		February 1985	1-33
į	•		•
"A" docur consi. "E" earlie filing which citatic "O" docur other "P" docur later t	ment defining the general state of the art which is not idered to be of particular relevance or document but published on or after the international date ment which may throw doubts on priority claim(s) or is cited to establish the publication date of another on or other special reason (as specified) ment referring to an oral disclosure, use, exhibition or means ment published prior to the international filing date but than the priority date claimed	or priority date and not in conflic cited to understand the principle invention "X" document of particular relevance cannot be considered novel or involve an inventive step "Y" document of particular relevance cannot be considered to involve a document is combined with one of ments, such combination being of in the art.	t with the application but or theory underlying the e; the claimed invention cannot be considered to e; the claimed invention inventive step when the or more other such docu- pyious to a person skilled
		Date of Mailing of this International Soc	rch Report
3 Marc	h 1992 (03.03.92)	i .	
	•	Signature of Authorized Officer	
Europe	an Patent Office	_	

ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO. FR 9100889 SA 53709

This annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report. The members are as contained in the European Patent Office EDP file on The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information. 03/03/92

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)		Publication date	
EP-A-0283165		US-A- JP-A-	4976953 63290812	11-12-90 28-11-88	
EP-A-0066107	08-12-82	JP-C- JP-A- JP-B-	1454790 57197236 63002416	25-08-88 03-12-82 19-01-88	
EP-A-0071019	09-02-83	JP-C- JP-A- JP-B- AT-T- US-A-	1515898 58013530 63066297 E7688 4504464	24-08-89 26-01-83 20-12-88 15-06-84 12-03-85	
GB-A-2144122	27-02-85	JP-B- JP-A- DE-A- FR-A,B US-A-	3031186 60028944 3427093 2549826 4576967	02-05-91 14-02-85 07-02-85 01-02-85 18-03-86	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

PCT/FR 91/00889 Demande Internationale No 1. CLASSUMENT DE L'ANVENTION (si plusieurs symboles de classification sont applicables, les indiquer tous) 7 Solon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB CO7D317/22 CIB 5 CO7C43/11; C07C43/178: C07C43/23; A61K7/48 II. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée Système de classification Symboles de classification CIB 5 CO7C; CO7D Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où de tels documents font partie des domaines sur lesquels la recherche a porté III. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS 10 Identification des documents cités, avec indication, si nécessaire,12 No. des revendications Catégorie ° visées 14 des passages pertinents 13 EP,A,O 283 165 (PROCTER & GAMBLE) 21 Septembre 1-33 A voir le document en entier EP,A,O 066 107 (KAO SOAP) 8 Décembre 1982 1-33 A voir page 3, ligne 6 - page 4, ligne 7; page 11, ligne 5 - page 14, ligne 24; exemples; revendications EP,A,O 071 019 (KAO SOAP) 9 Février 1983 1-33 A voir revendications GB,A,2 144 122 (KAO SOAP) 27 Février 1985 1-33 A voir revendications "T" document ultérieur publié postérieurement à la date de dépôt international ou à la date de priorité et n'appartenenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention ^o Catégories spéciales de documents cités:¹¹ "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendi-quée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "Y" document particulièrement pertinent; l'invention reven-diquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens plusieurs autres documents de même nature, cette combi-naison étant évidente pour une personne du métier. "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée "&" document qui fait partie de la même famille de brevets IV. CERTIFICATION Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 1 2 MAR 1992 03 MARS 1992

Signature du fonctionnaire autorisé

ZERVAS B.

Brigille Zenas

Administration chargée de la recherche internationale

OFFICE EUROPEEN DES BREVETS

Ħ

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

9100889 SA 53709

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets. 03/03/92

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication		embre(s) de la ille de brevet(s)	Date de publication	
EP-A-0283165	21-09-88	US-A- JP-A-	4976953 63290812	11-12-90 28-11-88	
EP-A-0066107	08-12-82	JP-C- JP-A- JP-B-	1454790 57197236 63002416	25-08-88 03-12-82 19-01-88	
EP-A-0071019	09-02-83	JP-C- JP-A- JP-B- AT-T- US-A-	1515898 58013530 63066297 E7688 4504464	24-08-89 26-01-83 20-12-88 15-06-84 12-03-85	
GB-A-2144122	27-02-85	JP-B- JP-A- DE-A- FR-A,B US-A-	3031186 60028944 3427093 2549826 4576967	02-05-91 14-02-85 07-02-85 01-02-85 18-03-86	